

Organisation
du Travail
par l'Association.

JOURNAL DES TRAVAILLEURS.

Plus
d'exploitation
de l'homme par l'homme.

Bureaux provisoires :
rue Constantine, 11.

Les Manuscrits ne sont point rendus
et doivent être signés.

FONDÉ PAR LES OUVRIERS DÉLÉGUÉS AU LUXEMBOURG.

Paraissant le Dimanche et le Jeudi.

Conditions de l'abonnement :
Paris : 6 fr. — Départements : 7 fr.
Les Corporations d'ouvriers sont in-
vitées à communiquer des
renseignements.

PARIS, 18 JUIN.

SOMMAIRE.

Aux délégués au Luxembourg par Louis Blanc. — Organisation actuelle du travail. — Droit de Réunion. — Bureaux de placement. — Lettre des Délégués-Ouvriers de la ville de Troyes. — Nouvelles des Corporations : Tisseurs pour gilets, Cordonniers. — Réunion générale des Délégués Mécaniciens, Chaussonniers. — Bulletin de l'intérieur. — Annonces.

AUX OUVRIERS DÉLÉGUÉS AU LUXEMBOURG.

Non, mes amis, je ne suis pas découragé.

Les épreuves cruelles que j'ai eu à subir, l'infatigable système de calomnie dirigé contre moi, l'ardeur qu'on a mise à dénaturer mes idées, soit pour les mieux combattre, soit pour en faire aux esprits superficiels un sujet d'inquiétude, tout cela m'a laissé tel que vous m'avez connu. Ma vie n'a pas cessé un seul instant d'appartenir à votre cause, qui, d'ailleurs, est celle de tous, de tous sans exception; car, vous le savez, le mot suprême dans nos croyances est celui-ci: SOLIDARITÉ!

Vous venez de fonder un journal: puisse un prompt succès récompenser vos efforts! Rédigé avec modération, avec dignité, sans esprit de colère ou de haine, mais au contraire sous l'empire du sentiment de fraternité, il servira puissamment la doctrine qui a pour but de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, d'arriver à l'abolition du prolétariat.

Je vous l'ai dit souvent, et j'aime à le répéter ici: notre confiance dans la victoire de la vérité et de la justice ne saurait être trompée. Seulement, cette victoire ne peut être l'œuvre d'un jour; mais elle vaut bien qu'on l'achète au prix de quelques fatigues, de quelques sacrifices.

Courage donc, courage! que l'intelligence de chacun se développe par la liberté de la presse, la liberté de la tribune, la liberté de la propagande orale, et ne soyons pas en peine du reste.

La raison finira par avoir raison.

Telle est ma conviction profonde, inébranlable. Et c'est pourquoi, loin de ralentir mon ardeur, la lutte ne fait que l'enflammer.

Croyez à mes bien vives sympathies et laissez-moi compter sur les vôtres.

Louis BLANC.

Le 16 juin 1848.

ORGANISATION ACTUELLE DU TRAVAIL.

Tout le monde sait que que la journée annuelle du travailleur peut être réduite par suite du chômage à environ 2 francs ou 2 francs 50 centimes, et encore n'est-ce que pour ceux qui exercent les professions les plus avantageuses.

Comparons à ces travailleurs, un autre genre de travailleurs qui peuvent profiter des moindres fêtes sans aucun préjudice, bien que ces journées leur soient payées autant que leurs journées de travail qui, par exception ne se composent que de 6 heures au plus.

Nous voulons parler de cet essaim de hauts fonctionnaires, dont l'énorme rétribution ferait vivre une quantité considérable de producteurs.

Voyons! combien reçoit par an, un président de

Cour des comptes? Pas moins de: 40,000

Un président du Conseil-d'Etat: 40,000

Les conseillers de ces Cours: 16,000

Les procureurs-généraux de ces trois corps: 40,000

Seulement comme avec 40,000 francs, il est matériellement impossible de subvenir aux moindres frais de réception, on donne en sus à ces fonctionnaires:

10,000

Les présidents et procureurs de premier

ordre: 30,000

Plus pour réception: 8,000

Présidents et procureurs de première ins-

tance: 18,000

Pour réception: 6,000

Les juges n'ont pour dormir que: 7,000

Un archevêque ne nous coûte pour entendre

ses bénignes et rares paroles que: 25,000

Un évêque: 15,000

Il y a en France, 27 Cours d'appel, met-

tons en moyenne le traitement des présidents

et des procureurs-généraux à 30,000 francs,

par exemple, pour ces 54 emplois, cela

fait: 4,620,000

Les six présidents de la Cour des comptes

du Conseil-d'Etat et de la Cour de cassation: 300,000

Nos 44 archevêques: 350,000

Et nos 66 évêques: 990,000

Puis nous avons aussi 172 présidents

et procureurs de tribunaux de chef-lieu qui

perçoivent seulement en moyenne 15,000: 2,580,000

En tout pour ces emplois occupés par

312 fonctionnaires: 5,840,000

Voilà pour ceux-ci! et les autres, qui produisent

incessamment. Bah! nous verrons plus tard.

Voilà jusqu'à présent, comment le travail est or-

ganisé.

Nous sommes utopistes, frères, nous qui demandons

une répartition plus juste des salaires et seulement du

travail garanti. Ainsi: Tel homme parce qu'il y en a

d'autres qui le protègent pourra obtenir un emploi de

40,000, 15,000 francs et plus, et cette protection vous

croirez qu'il la doit, que l'on ne la lui accorde que pour

son intelligence; erreur, frères. C'est souvent pour des

raisons que nous renonçons à tracer.

Et nous travailleurs, nous qui avons créé toutes

les fortunes (car après Dieu, nous avons tout fait pour

les heureux de la terre), nous nous entendons repro-

cher le morceau de pain que l'on nous jette pour notre

femme, nos enfants.

Voilà votre fraternité! Vivez avec 23 sous, et l'on

ose afficher, à bas le socialisme. Heureux de la terre,

je vous plains.

DROIT DE RÉUNION.

Le citoyen maire de Paris dont les actes arbitraires nous feront bientôt regretter l'ex-préfet Rambuteau, vient, avec ce principe d'égalité qui le caractérise, de refuser des salles aux ouvriers qui veulent se réunir.

Des patrons ayant fait la même demande, le citoyen maire s'est empressé de mettre la salle Saint-Jean à leur disposition.

Ainsi aux ouvriers on refuse des salles et on en accorde aux patrons; d'où vient donc que ces derniers sont plus favorisés de M. Marrast? est-ce parce qu'ils sont les représentants des vieux intérêts, des vieux abus, des vieux privilèges; est-ce parce qu'ils sont les exploités de leurs semblables, est-ce parce qu'ils ont jusqu'à ce jour profité d'un système qui a réduit la classe ouvrière à la misère la plus affreuse? On est tenté de le croire lorsqu'on a déjà vu M. Marrast

retirer les salles qui avaient été données aux clubs démocratiques les premiers jours de la révolution, réunions dans lesquelles le peuple pouvait faire son éducation républicaine et puiser des sentiments d'égalité et de fraternité qui lui faisaient supporter sans murmure les maux dont il est accablé, qui lui faisaient encore espérer dans les promesses faites sur les barricades, qui entretenaient en lui l'espérance que bientôt cette exploitation de l'homme par l'homme aurait cessé d'exister, qu'il pourrait vivre heureux et libre en réalisant l'association. Malheureusement il n'en est pas ainsi, le droit de réunion d'où découlent toutes les réformes, droit que le peuple a conquis au prix de son sang, lui devient illusoire puisqu'on ne lui donne pas les moyens d'en user.

Les Quatre mois de misère qu'il vient de supporter, ne lui permettent pas aujourd'hui de louer des salles particulières, car il lui serait impossible de les payer.

Il est évident que si M. Marrast persiste à refuser des salles aux ouvriers, le droit de réunion n'existe plus pour eux, puisque la loi sur les attroupements leur interdit même la place publique.

Paris, le 10 juin 1848.

CHER CAMARADE,

Plusieurs journaux annoncent depuis quelques jours que les ouvriers cordonniers se sont mis en grève, et demandent une augmentation de salaire dans les proportions suivantes:

Ce qui était payé 6 francs, serait porté à 9 francs, 13 francs et 15 francs. Enfin les bottes de luxe, au lieu de 14 francs, seraient portées à 20 francs.

Il est dit, en outre, qu'une réunion a eu lieu il y a trois jours

à la Rotonde, pour délibérer sur les bases d'une conciliation.

Il est de notre devoir de protester énergiquement contre ces insinuations malveillantes et mensongères, dont nous n'avons pas besoin de chercher les auteurs.

Nous affirmons d'abord qu'il est totalement contraire à la vérité que les ouvriers cordonniers soient en grève; qu'ils n'ont pas non plus eu de réunion générale, ni à la Rotonde, ni ailleurs, depuis le 22 du mois dernier. Il est vrai que dans cette dernière réunion, la question de la grève fut agitée; mais elle y fut aussi repoussée à la presque unanimité, l'assemblée ayant compris que cette grève pourrait amener des désordres qu'il est de notre devoir d'éviter autant que possible.

On nous prête aussi des exigences que nous n'avons pas, quant à l'augmentation demandée par nous aux maîtres cordonniers. Notre tarif, que nous joignons à la présente, vous prouvera qu'il y a plutôt lésinerie chez les maîtres, qu'exagération chez nous.

Ainsi, par exemple, nous demandons que les bottes en veau, qui prennent en moyenne 38 heures de travail, soient payées savoir: Première catégorie, 10 francs; deuxième, 9 fr.; troisième, 8 francs; et quatrième, 7 francs. Pour les bottes vernies, ouvrage de fantaisie qui comporte en moyenne 48 heures de travail, la première catégorie, 16 francs; la deuxième, 14 francs; la troisième, 15 francs; et enfin la quatrième, 12 fr. Les ouvrages de cordonnerie pour dames sont fixés dans les mêmes proportions. Donc, que ceux qui prétendraient que notre demande est exagérée, aient l'obligeance de diviser les prix demandés par les heures de travail que chaque genre d'ouvrage commande, ils pourront alors se rendre compte de notre prétendue exagération; ils verront si la cordonnerie, par l'affreuse position que lui a créée une concurrence effrénée, ne se trouve pas aujourd'hui dans une position si précaire que les parias qui professent cette même partie ne peuvent même pas, sans passer pour des exagérés ou même des anarchistes, demander à la société une augmentation dans le prix de leur main-d'œuvre, qui permette enfin au travailleur de gagner de 5 fr. à 3 fr. 50 centimes, dans 14 ou 16 heures d'un travail pénible et assidu.

Les ouvriers cordonniers ne sont pas en grève; leur bureau général de placement, autorisé par une ordonnance de police, est toujours ouvert rue Saint-Honoré, 123 (cour d'Aligre). Les ouvriers sont à la disposition des patrons qui désirent que l'ouvrier gagne raisonnablement de quoi vivre en travaillant.

Il est même déjà beaucoup de patrons qui font subir aux consommateurs une augmentation sur la chaussure, sans y faire participer l'ouvrier, qu'ils rendent cependant responsable de cette augmentation.

Ayez l'obligeance de donner de la publicité à la présente, dans le prochain numéro de notre jeune feuille.

Vous obligerez vos amis et frères.

Les délégués de la cordonnerie,

A. MAURICE; GUILLAUMOU, rue des Anglais, 2; F. PINET.

LES DÉLÉGUÉS DES OUVRIERS DE LA VILLE DE TROYES.

Au Comité central des ouvriers du département de la Seine.

Citoyens,

Vous pouvez compter sur notre concours dévoué pour vous aider dans la tâche difficile que vous vous imposez, que nous nous imposons; il est temps que les Travailleurs ne soient plus opprimés par le capitaliste; assez longtemps la sueur de l'ouvrier a servi d'engrais à cette classe égoïste et exploitante. Dieu en créant l'homme ne peut avoir eu l'idée d'une barbarie semblable; aussi devons-nous croire au bonheur, à l'émancipation des Travailleurs, quoi qu'on fasse pour en empêcher ou en retarder la réalisation. C'est assez vous dire, que nous aussi, ne croirons notre devoir rempli qu'avec l'association des Travailleurs ainsi que nous le comprenons tous.

C'est alors seulement que notre devoir sera accompli; jusque-là, toutes nos actions, tous nos vœux, tous nos intérêts seront consacrés à cette sainte cause.

L'ouvrier est à la société ce que le soleil est à la terre, et dès qu'il le comprendra, la misère ne sera plus son partage, et il acquerra une si haute dignité, que la liberté, cette fille du ciel et compagne fidèle d'une sage et véritable république, lui décernera sur un parchemin nouveau des titres impérissables d'une noblesse républicaine qui n'aura pour guide et seule maxime que la FRATERNITÉ.

Votre délégué, le citoyen Mugnier, nous a esquissé vos projets pour arriver à l'association; nous venons vous prier de nous faire parvenir toutes les décisions que vous prendrez à cet égard, soit par écrit, soit en impression, et vous pouvez nous compter dès à présent au nombre de vos adhérents dans la publication du Journal que vous vous proposez. Nous comptons sur votre dévouement aux Travailleurs pour ne laisser échapper aucuns renseignements, politiques ou autres, de nature à aider l'instruction de cette humaine question, notre devise étant: COURAGE ET VOLONTÉ.

Salut et Fraternité,
PERSON, PRÉSIDENT.

Troyes, 14 juin 1848.

NOUVELLES DES CORPORATIONS.

Paris, le 14 juin 1848.

CITOYEN RÉDACTEUR,

Veillez m'accorder quelques lignes dans votre estimable journal. Délégué des ouvriers tisseurs pour gilets, je ne puis laisser sans réponse les documents dont M. Paul Sevestre s'est servi le 30 mai, à l'Assemblée nationale, en déclarant que les ouvriers refusaient de gagner cinq et six francs par jour, préférant aller se faire inscrire dans les ateliers nationaux, et qu'il avait reçu des lettres de fabricants de tissus pour gilets, dans lesquelles il était dit qu'une terreur morale pesait sur les ouvriers et les empêchait de travailler. Rien de plus erroné; je proteste, au contraire, contre ces allégations entièrement dénuées de fondement; je défie même que l'on puisse contester ce que je vais avancer.

La prétendue journée de 5 à 6 francs par jour, se réduit à 2 fr. 50 cent. pour quelques-uns et à 1 fr. 50 cent. pour beaucoup d'autres, par suite de certains frais que l'on met à notre charge, tels que la solde des lanceurs (1 fr. 40 c. à 1 fr. 25 c. par jour); frais de tordage, passage, chauffage, éclairage et autres abus que messieurs les fabricants ne portent pas dans leurs réclamations. Ils ne parlent pas non plus des époques de morte-saison, pendant lesquelles ils nous imposent des diminutions de salaire, et qui leur ont servi à allonger la journée.

Eh bien! aujourd'hui, on veut encore saisir l'occasion du mauvais commerce pour diminuer notre salaire et remplir quelques commandes qui ont été faites, en nous exploitant avec plus de rigueur.

Or, dans une réunion générale de la corporation, nous avons fixé un tarif qui a été communiqué, le 29 mars dernier, à messieurs les fabricants, lesquels, jusqu'à présent, n'ont pas jugé à propos de nous répondre.

En conséquence, nous attendons que notre tarif soit reçu pour reprendre nos travaux, auxquels nous ne demandons qu'à retourner.

Je termine en protestant de nouveau contre l'allégation de terreur morale.

Salut et fraternité.

DUJARDIN,
Délégué des tisseurs pour gilets.

Les ouvriers mécaniciens, serruriers en bâtiments et voitures et de toutes les parties qui se rattachent à

la mécanique, préviennent les patrons qu'ils se sont constitués en société; le bureau est permanent pour recevoir les inscriptions des ouvriers sans travaux et de tous ceux qui adhèrent aux principes de la société.

Les patrons peuvent s'adresser franco rue du faubourg Poissonnière 171, siège provisoire du comité central, qui s'empressera de satisfaire à leurs demandes.

— Les Chaussonniers se réuniront dimanche 18, à une heure, rue Galande, 4, pour discuter les intérêts de leur corporation. Un tarif sera proposé.

— Plusieurs délégués ainsi que quelques-unes des associations de travailleurs déjà fondées, ont reçu des propositions de la part de diverses personnes ayant pour but de centraliser les corporations.

Nous devons prévenir tous ceux auxquels ces propositions seraient faites et tous ceux qui pourraient en faire à l'avenir, que chercher à créer l'association en dehors du comité des corporations réunies, serait courir dans le chemin de l'isolement dont nous avons pour but de sortir.

En conséquence, les délégués des corporations réunies, invitent tous ceux qui veulent fonder des associations à se mettre en communication avec leur bureau, rue Constantine, 11.

— Les délégués des corporations, qui ont siégé au Luxembourg, domiciliés dans le sixième arrondissement sont invités à se réunir le mardi 20 juin, pour délibérer sur une affaire importante, à 7 heures précises du soir, rue Charlot 20, chez le citoyen Hurel.

REUNION GENERALE DES DELEGUES OUVRIERS.

Séance du 16 juin 1848.

— Les Délégués au Luxembourg, considérant que la loi sur les PRUD'HOMMES ne peut amener aucun résultat utile aux travailleurs :

Considérant que cette loi est impuissante pour résoudre le problème de l'Organisation du travail par l'association :

Considérant que plusieurs fois déjà l'on a essayé d'appliquer cette loi, sans aucun succès, et que d'après sa dernière formule les intérêts des ouvriers seraient gravement compromis si cette loi recevait son application :

Les Délégués-Ouvriers déclarent qu'ils s'abstiendront de prendre part à l'élection des PRUD'HOMMES.

Les Membres du Bureau :

- Pierre VINÇARD, Président.
- Emile RÉMY, Vice-Président.
- DUPAS, id.
- LEFAURE, Secrétaire.
- JULLIEN, Trésorier.

BULLETIN DE L'INTÉRIEUR.

Nous avons mis trois mois de misère au service de la République; on nous en a demandé un quatrième que nous avons encore accordé : ce dernier tribut, — ce dernier, entendez-vous! — va bientôt se voir dévoré comme un simple émarginement d'un budget trop riche! Cependant, qu'a-t-on fait pour nous? pour la France? Nous n'osons le dire : mais nos frères le savent, ils le savent, et ce n'est pas eux pourtant qui crient « qu'il faut en finir! » Car ce cri a retenti et tout haut; et chaque jour il est poussé dans une clameur plus forte!... Il faut en finir! C'est-à-dire, il faut tout recommencer! c'est-à-dire il nous faut un consul à vie, un président héréditaire, un roi légitime ou constitutionnel, un empereur, quelque chose enfin qui ait une cour brillante, des palais d'hiver et d'été, un beau trône doré, une plantureuse liste civile! Car, sans cela, point de commerce possible, point de prospérité, de travail, et partant... — En vérité, c'est honteux à écrire; mais voilà où nous en sommes pour le moment! Et voilà ce qui explique la faveur soudaine, extraordinaire, qui s'est attachée à un homme qu'avait jusqu'alors écrasé le nom qu'il porte! Il est vrai de dire que notre pauvre commission exécutive a fait juste tout ce qu'il fallait faire pour gratifier un personnage : le prince Louis-Napoléon, puisqu'il faut l'appeler par ses nom et qualité, doit au moins des remerciements à l'Assemblée nationale, à la commission exécutive, au général en chef de la garde nationale, qui se sont faits ou se sont laissés faire les comparses de la mise en scène napoléonienne. Cette comédie, dont les auteurs désirent garder l'anonyme, a eu un assez grand succès — de rire. Les sifflets ne sont pas tous à l'adresse du prince, qui a eu le bon esprit de donner sa démission de représentant, mais non de prétendant sans doute? Eh! que nous importe à nous? Permis aux citoyens Lamartine, Ledru-Rollin ou Marrast, de s'épouvanter ou de paraître épouvanés! Un prétendant de plus? Mais la France n'est pas encore

à l'encan, peut-être! Sinon, qu'on nous le dise, et nous nous permettrons de surenchérir, nous aussi, non pas au nom d'un seul, mais au nom de tous, au nom du seul souverain désormais possible, au nom de celui dont les lâches, les intrigants et les cupides désertent la cause trois fois de suite, et qui ne peut périr. — AU NOM DU PEUPLE!

L'élection du prince Louis Napoléon, les attroupements et leurs conséquences : arrestations d'un millier de personnes : charges magnifiques du général en chef de la garde nationale. Rappels de tambours et terreurs paniques, tel est à peu près tout le bagage de notre présent bulletin hebdomadaire... Ah! nous oublions trois articles importants : 1° le rachat par l'Etat des chemins de fer que nos rois de la commission exécutive, nos princes de la finance, nos comtes de la propriété et nos barons de la boutique semblent à peu près disposés à accepter, moyennant bien entendu, de plantureux dédommagements; mais sans penser, les imprudents! au plaisir qu'ils font ainsi vers le Socialisme. Le socialisme qui veut que ce soit l'Etat qui possède, l'Etat, c'est-à-dire tout le monde! Et le Constitutionnel ne se voile pas la face?... Il se la voilera, c'est sûr, il ne peut moins faire...

2° Le citoyen Emile Thomas demande, en bonne et due forme, au ministre de la justice, l'autorisation de poursuivre le citoyen Trélat, ministre (peu travaillant) des travaux publics, pour faits d'arrestation illégale; séquestration et assertion publiques fausses à son égard!... passons :

Afin qu'il soit bien démontré que nous avons conquis sur les barricades de février la liberté de nous réunir et de nous communiquer, par écrit ou de vive voix nos opinions, nos pensées, voici que d'un côté, un citoyen représentant du nom de Sevestre (serait-ce l'ancien comédien de toute la banlieue? alors nous le reverrions jouer avec bien du plaisir à Belleville ou à Montmartre!) demande tout simplement la fermeture des clubs; tandis que d'un autre côté le citoyen Bethmont nous promet, en pleine Convention nationale, de forcer bientôt tous les journaux à fournir un cautionnement!... Pour couronner l'œuvre d'impudente réaction, on a vu, placardé sur les murs de Paris un ukase impérial qui déclare que : « sera rayé des ateliers nationaux tout citoyen qui aura fait partie d'un attroupement... » la plume nous tombe des mains! Et cet ukase, approuvé par son Excellence le ministre des travaux publics, est l'œuvre du Directeur des travaux forcés, autrement dits Ateliers nationaux!... Pauvre peuple!... — mais, non, non : pauvres gouvernements!...

P. S. Une nouvelle réponse au discours de M. Dupin et la meilleure de toutes! On signe en ce moment, chez le citoyen Havard, rue des Mathurins-Saint-Jacques, une pétition tendant à mettre un représentant à la tâche, ceux-ci ne recevraient désormais leurs vingt-cinq francs par jour, que par journée de travail bel et bien employée. Et pourquoi Non!

ANNONCES.

L'affiche à M. Dupin, a été mise en brochure, accompagnée des lettres de félicitation et des aménités bourgeoises, suscitées par le bon esprit qui règne dans cette affiche.

On trouve cette brochure dans nos bureaux et chez l'auteur, rue de la Tixeranderie, 82. Prix : 5 cent.

— La politique des Femmes, journal hebdomadaire, à 3 centimes. Le 1^{er} numéro paraîtra dimanche 18 juin. Ce journal rédigé par des ouvrières, a pour but d'éveiller chez les femmes, les idées d'association, de fonder une société d'éducation mutuelle des femmes et de leur donner la faculté de faire leurs réclamations.

SOMMAIRE DU PREMIER NUMÉRO.

Politique féminine. — Un groupe de femmes dans la cour du Louvre. — L'ordre dans le ménage et l'ordre dans la Nation. — Pétition des couturières à l'Assemblée Nationale. — Revue des femmes. — Les deux jeunes filles. (Dépôt provisoire, rue de Constantine, 11).

Les avis et renseignements doivent être adressés francs de port à Madame Désirée Gay, déléguée, rue Neuve des Petits-Champs, 89.

Dépôt du journal chez ANGIERT, papetier, rue des Grès-Sorbonne, 48.

A L'OPINION PUBLIQUE LE CITOYEN LOUIS BLANC, JOURNÉE DU 15 MAI — Chez Langlois et Leclercq, rue de la Harpe, 81, et dans les bureaux de notre journal. — Prix : 10 cent.

PERNOT, ouvrier ébéniste, gérant.

Paris. — Imprimerie de LACOUR, rue St-Hyacinthe-St-Michel, 32.